

**MAZARS**

**Association Valentin Haüy au service  
des aveugles et des malvoyants**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **MAZARS**

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

# **Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants**

Siège Social : 5 rue Duroc 75007 Paris

Numéro SIREN : 775 666 548

Association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et reconnue  
d'utilité publique

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note A « Evènements significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, qui mentionne la contribution versée par la Fondation Valentin Haüy au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 2 416 000 €.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note pages 33 à 37 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

**ASSOCIATION  
VALENTIN HAÛY**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le 31*

*décembre 2017*

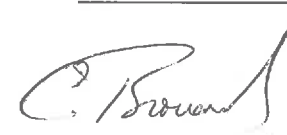
événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

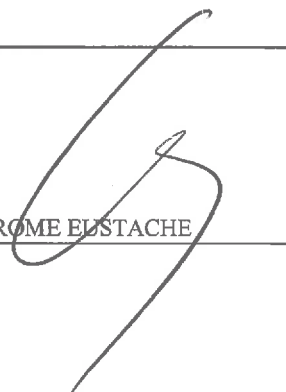
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 5 juin 2018

Les Commissaires aux comptes

**MAZARS**

  
\_\_\_\_\_  
CYRILLE BROUARD

  
\_\_\_\_\_  
JEROME ELSTACHE

## Bilan actif

<b>BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2017</b>				
	<b>31/12/2017</b>			<b>31/12/2016</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amort. &amp; Dépréciation</b>	<b>net</b>	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i><b>Immobilisations incorporelles</b></i>				
Frais d'établissement	18 861	10 466	8 395	10 114
Logiciels	904 272	783 727	120 545	138 293
Autres immobilisations incorporelles	107 553	10 449	97 104	97 185
<i><b>Immobilisations corporelles</b></i>				
Terrains	1816 360	81318	1735 042	1736 490
Constructions	55 215 394	33 764 418	21450 976	20 407 071
Autres immobilisations corporelles	14 134 566	11052 072	3 082 495	3 332 592
Immobilisations en-cours av.et acptes	241070		241070	947 912
<i><b>Immobilisations financières</b></i>				
Titres immobilisés	153		153	153
Autres Immobilisations Financières	46 384		46 384	43 133
<i><b>Immobilisations grevées de droit</b></i>	600 000		600 000	750 000
	<b>73 084 613</b>	<b>45 702 450</b>	<b>27 382 164</b>	<b>27 462 943</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i><b>Stocks</b></i>				
* Stocks de marchandises et de Matières Premières	543 931	12 715	531216	466 559
<i><b>Créances</b></i>				
* Clients redevables et comptes	4 152 061	140 176	4 011885	2 914 282
* Personnel et organismes sociaux	24 778		24 778	41416
* Etat	63 412		63 412	77 071
* Autres créances	648 179	4 224	643 955	605 903
*subv des comités de provinces	26 930		26 930	34 274
<i><b>Divers</b></i>				
* Avces & Acptes sur commandes	-		-	-
* Valeurs mobilières de placement	8 579 799	36 797	8 543 002	12 125 063
* Disponibilités	7 690 503		7 690 503	7 557 747
	<b>21 729 593</b>	<b>193 912</b>	<b>21 535 681</b>	<b>23 822 315</b>
<i><b>Charges constatées d'avance</b></i>	216 471		216 471	150 127
<i><b>Ecart de conversion actif</b></i>	-			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>95 030 677</b>	<b>45 896 362</b>	<b>49 134 316</b>	<b>51 435 385</b>



## Bilan passif

<b>BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2017</b>		
	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
* Fonds associatifs sans droit de reprise	1270 648	1242 745
* Autres réserves	45 117 943	46 452 365
* Résultat en instance d'affectation	- 400 485	- 493 605
* Report à nouveau	- 14 928 843	- 13 366 504
*Droit des propriétaires	600 000	750 000
<b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b>	330 445	135 277
<b>Résultat propre</b>	- 2 031 272	- 2 667 545
* Subventions d'investissement non renouvelables	118 100	125 192
* Provisions réglementées	2 380 127	2 150 754
	<b>33 456 663</b>	<b>35 184 860</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	962 280	779 683
<b>PROV./ RISQUES ET CHARGES</b>	3 732 796	3 760 417
<b>EMPRUNTS ET DETTES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	5 491 897	6 284 234
<b>DETTES à COURT TERME</b>		
* Emprunts et dettes financières diverses	68 774	64 137
* Fournisseurs	1409 338	1144 212
* Dettes sociales et fiscales	2 603 672	2 926 250
* Autres dettes	564 205	650 099
	<b>14 832 962</b>	<b>15 609 032</b>
<i>Produits constatés d'avance</i>	844 691	641 493
<i>Ecart de conversion passif</i>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>49 134 316</b>	<b>51 435 385</b>

## Compte de résultat

<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017</b>		
	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>PRODUITS</b>		
* Ventes de marchandises	2 531 520	2 700 803
* Production vendue	3 789 756	4 216 856
* Production stockée	10 374	9 686
* Produits activités annexes	1537 897	1829 586
* Prix de journée et dotation globale	12 819 350	11 955 408
* Subventions d'exploitation	3 377 678	3 485 058
* Dons	2 925 490	2 986 543
* Legs encaissés	4 492 158	3 693 331
* Reprise provisions pour risques et charges	149 315	280 861
* Reprise dépréciations et transfert de charges	334 620	324 535
* Autres produits	3 182 479	3 508 222
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>35 150 637</b>	<b>34 990 888</b>
<b>CHARGES</b>		
* Achats de marchandises	1 753 233	1 789 346
* Achats matières premières et autres approv.	2 369 105	2 433 570
* Variation de stock	- 29 047	87 287
* Autres achats et charges externes	8 230 881	8 525 582
* Taxes sur rémunérations	1 144 353	1 408 723
* Impôts taxes et versements assimilés	279 677	269 662
* Rémunération du personnel	13 753 373	14 215 578
* Charges sociales	5 999 757	6 156 453
* Autres charges de personnel	352 250	599 201
* Dotations aux amortissements	2 332 389	2 567 466
* Dotations aux dépréciations	86 256	40 749
* Dotations aux provisions	189 208	12 550
* Autres charges	684 526	705 205
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>37 145 960</b>	<b>38 811 372</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 1 995 323</b>	<b>- 3 820 484</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
* Revenus du portefeuille	18 358	3 444
* Produits sur cessions portefeuille	500 014	512 029
* Autres intérêts et produits assimilés	16 097	17 779
* Reprise sur dépréciations financières	21 603	128 300
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>556 072</b>	<b>661 552</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
* Intérêts et charges assimilés	164 715	193 796
* Charges sur cessions de Portefeuilles	360	316
* Autres charges financières	1 452	168
* Dotation aux dépréciations financières	36 797	21 603
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>203 324</b>	<b>215 883</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>352 748</b>	<b>445 669</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 1 642 575</b>	<b>- 3 374 815</b>
* Reprise sur provision et transfert de charges	123 409	51 753
* Quote part des subventions d'investissement non renouvelables virée au compte de résultat	197 358	279 846
* Autres produits exceptionnels	253 554	727 842
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>574 321</b>	<b>1 059 441</b>
* Dotation aux amortissements et aux provisions	285 982	193 103
* Autres charges exceptionnelles	113 502	369 788
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>399 484</b>	<b>562 891</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>174 837</b>	<b>496 551</b>
* Report des ress non utilisées sur exercices ant.	38 630	359 326
* Engagements à réaliser sur fonds dédiés	- 234 825	- 247 558
* Impôts sur les revenus du patrimoine	- 36 894	- 36 326
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 1 700 827</b>	<b>- 2 802 822</b>

## Bilan actif par entité

ACTIF	SIEGE / GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES					ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					Total général	
	Siège et Groupes Province	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production O. WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO Chilly MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	Foyer - ESAT SAVDS ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2017	TOTAL AU 31/12/2016
<b>Immobilisations incorporelles</b>												
* Frais d'établissement												
* Amortissements												
* Logiciels, concessions, brevets...	726 588			3 414	26 348	45 262	3 509	13 514	18 338	18 861	18 861	18 861
* Autres immobilisations incorporelles	619 149			3 414	26 348	45 262	3 509	5 854	1 103	10 466	8 747	8 747
* Amortissements incorporelles	96 860						47 990	52 464	2 206	904 272	829 481	829 481
* Amortissements							4 421	43 891	1 242	783 727	691 188	691 188
<b>Immobilisations corporelles</b>												
* Terrains	157 859	2 131										
* Amortissements							177 88	87 998	31 184	1816 360	1 811 660	1 811 660
* Constructions	32 772 551	854 665	2 186 27	4 082 5	3 226 323	3 226 323	4 181 417	62 661	16 704	8 138	75 370	75 370
* Amortissements	21 205 198	150 683	5 156	2 996 8	2 036 812	2 036 812	2 611 245	10 844 344	3 076 642	552 16 394	52 795 912	52 795 912
* Installations techniques mat et outillage		306 635	443 653	90 449	5 986	3 282 163	6 49 265	28 893	356 032	2 59 733	32 388 841	32 388 841
* Amortissements	193 297		381 819	77 565	2 829	3 020 874	5 115 61	11 558	212 626	4 693 988	5 405 814	5 405 814
* Autres immobilisations corporelles	5 152 903	116 264	100 760	50 141	7 292	16 14 880	595 287	103 546	498 355	8 711 757	4 463 490	4 463 490
* Amortissements	3 729 999	5 774 0	80 885	37 550	6 419	1 223 720	520 759	52 986	287 401	6 358 084	5 979 830	5 979 830
* Immobilisations en-cours avet actes	93 776		13 904							124 755	947 912	947 912
<b>Immobilisations financières</b>												
* Titres immobilisés	153									153	153	153
* Autres immobilisations financières	16 997	250	8 607	5 115	7 935	7 935	1 600	3 068	3 812	46 384	43 133	43 133
<b>Financières</b>												
<b>Immobil grevées de droit</b>												
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	15 422 188	876 425	2 713 31	41 447	4 030	18 49 895	1 965 025	5 233 987	1 149 940	27 382 164	27 462 943	27 462 943
<b>Compte de Liaison + autres créances AVH</b>												
<b>ECRITURE D'ELIMINATION</b>												
<b>TOTAL Actif Immobilisé Consolidé</b>	15 422 188	876 425	2 713 31	41 447	4 030	18 49 895	1 965 025	5 233 987	1 149 940	27 382 164	27 462 943	27 462 943
<b>Stocks</b>												
* Stocks de marchandises et de matières premières	439 149			87 617	5 176					543 931	501 743	501 743
* Dépréciation des stocks	12 715									12 715	35 184	35 184
<b>Créances</b>												
* Clients redevables et comptes rattachés	240 721	137 897	397 752	318 331	22 300	194 942 6	417 110	351 621	325 117	4 163 459	2 953 078	2 953 078
<b>ECRITURES ELIMINATION CLIENTS</b>												
<b>ECRITURES ELIMINATION CLIENTS</b>	890		10 508							11 398	4 404	4 404
Clients redevables consolidés	239 831	137 897	387 244	318 331	22 300	194 942 6	417 110	351 621	325 117	4 152 061	2 948 274	2 948 274
Dépréciations des comptes clients	379		3 771	7 889	5 224	40 717	29 736	52 460	140 776	33 992	33 992	33 992
* Personnel	12 854			368	464	208	2 732	8 152	24 778	41 416	41 416	41 416
* Etat	28 773	12 607	1733	20 101		35 030	22 469	31 601	19 331	171 645	77 071	77 071
* Autres créances	480 060	3 053	19 20	48 690	11 373	39 104	8 161	37 001	51 192	683 228	733 908	733 908
* Dépréciations sur autres créances	4 224									4 224	61 918	61 918
* subv des comités de provinces	26 930									26 930	34 274	34 274
<b>ECRITURES ELIMINATION AUTRES CREANCES</b>												
<b>ECRITURES ELIMINATION AUTRES CREANCES</b>	32 625				2 424	34 833	22 469	31 601	19 330	143 282	66 087	66 087
<b>Divers</b>												
* FNR Avces & Actes sur commandes	8 579 799									8 579 799	12 146 666	12 146 666
* Valeurs mobilières de placement	36 797									36 797	21 603	21 603
* Dépréciation	4 246 020	367 439	240 980	256 872	54 202	336 683	294 588	1 238 013	65 182	7 690 503	7 557 747	7 557 747
* Disponibilités	14 000 191	5 20 996	726 201	648 462	88 291	2 319 734	715 324	1 613 928	1 047 452	21 690 361	23 893 206	23 893 206
<b>TOTAL ACTIF CIRCUJANT</b>	14 000 191	5 20 996	726 201	648 462	88 291	2 319 734	715 324	1 613 928	1 047 452	21 690 361	23 893 206	23 893 206
<b>ECRITURE D'ELIMINATION</b>												
<b>ECRITURE D'ELIMINATION</b>	14 000 191	5 20 996	726 201	648 462	88 291	2 319 734	715 324	1 613 928	1 047 452	21 690 361	23 893 206	23 893 206
<b>TOTAL Actif Circulant Consolidé</b>	117 897	8 753	8 488	9 760	554	13 338	2 820	47 213	790	216 471	150 127	150 127
<b>Charges constatées d'avance</b>												
<b>Ecarts de conversion actif</b>												
<b>TOTAL ACTIF</b>	37 889 759	1 414 620	1 006 020	699 669	97 835	4 182 967	2 683 169	7 743 139	2 290 895	56 101 603	58 972 165	58 972 165
<b>TOTAL ACTIF CONSOLIDE</b>	29 540 276	1 406 174	1 006 020	699 669	97 835	4 182 967	2 683 169	7 395 128	2 198 182	49 134 316	51 435 385	51 435 385

## Bilan passif par entité

PASSIF	SIEGE : GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES							ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE					TOTAL GENERAL	
	Siege Groupes Province	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO CHILLY MAZARIN	SAVS DV	Social Odette WITKOWSKA	Foyer,ESAT SAVOS, ESCOLORE	TOTAL AU 31/12/2017	TOTAL AU 31/12/2016		
* Réserves statutaires ou contractuelles	152 449	103 931				436 030	40 016	20 000	514 231	3 991	1270 648	1 242 745		
*Autres réserves	43 950 483		71 644			334 850	134 503		502 641	123 822	45 117 943	46 452 365		
* Droit des propriétaires	600 000								600 000		750 000	600 000		
* Report à nouveau	12 294 734	280 395	498 490	1 389 361	409 852	910 036	51 697	6 342	319 164	339 226	14 928 843	13 366 504		
* Résultat en instance d'affectation						121 159	476 855		228 855	31 326	400 485	493 605		
Résultat sous contrôle de tiers financiers						493 082	136 321	57 006	203 589	120 267	330 445	135 277		
Résultat propres	2 089 742	24 946	59 422	15 183	10 715	182 900	274 351		54 882	39 127	2 031 272	2 667 545		
* Subventions d'invest non renouvelables	126 394	427 492	12 954			754 036	892 057		463 977	164 399	1 118 000	1 251 927		
* Provisions réglementées		105 658									2 380 127	2 150 754		
TOTAL FONDS PROPRES	30 444 850	942 422	642 510	1 404 544	420 567	1 169 703	676 054	83 348	1 241 833	81 054	3 345 663	3 518 486		
Comptes de Liaison + autres dettes AVH	13 953	394 463	75 000	1 733 768	485 763	1 054 452	1 517 936		1 656 776	1 880 496	8 812 607	7 465 889		
PROV./ RISQUES ET CHARGES	3 545 814			8 075		141 715			3 621	33 571	3 732 796	3 760 417		
* Provisions pour risques et charges	3 545 814			8 075		141 715			3 621	33 571	3 732 796	3 760 417		
TOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES	13 953	394 463	75 000	1 733 768	485 763	1 054 452	1 517 936		1 656 776	1 880 496	8 812 607	7 465 889		
ECRITURES ELIMINATIONS	33 990 664	942 422	642 510	1 396 469	420 567	1 311 418	676 054	83 348	1 245 454	114 625	37 189 459	38 945 277		
Total Fonds propres Consolidé	913 690					1 196	47 394				962 280	779 683		
FONDS D E I E S	728 521		81 740			583 656			4 097 980		5 491 897	6 284 234		
* Emprunts et dettes auprès des étb de crédit	63 074			5 700							68 774	64 137		
Emprunts et dettes financières diverses	590 065	3 397	110 489	100 420	2 253	206 998	76 267	7 301	310 063	46 708	1 453 361	1 149 016		
*Dettes fournisseurs/comptes rattachés	10 508			5 564		8 983	6 575		6 828	5 565	44 023	4 804		
ECRITURES ELIMINATION FRS	579 557	3 397	110 489	94 856	2 253	198 015	69 692	7 301	303 235	40 543	1 409 338	1 144 212		
* Dettes fournisseurs consolidées	1 306 061	42 857	88 110	186 187	30 386	331 024	214 473		314 432	200 799	2 714 329	2 975 080		
Dettes fiscales et sociales	97 374					13 283					10 657	48 830		
ECRITURES ELIMINATION DETTES FIS&SOC	189 411	31 481	2 652	50 376		10 535	109 568	2 881	118 434	48 867	564 205	667 356		
* Autres dettes	2 877 132	77 735	282 991	342 683	32 639	1 132 213	400 308	10 182	4 840 909	295 774	10 292 566	11 139 823		
ECRITURES ELIMINATION autres DETTES	107 882			5 564		22 266	6 575		6 828	5 565	154 680	70 891		
TOTAL DES DETTES A COURT TERME	2 877 132	77 735	282 991	342 683	32 639	1 132 213	400 308	10 182	4 840 909	295 774	10 292 566	11 139 823		
ECRITURES ELIMINATIONS	94 320		5 519	19 687		683 688	41 477				84 491	64 1493		
Total Dettes Consolidées	37 889 759	1 414 620	1 006 020	699 669	97 835	4 182 967	2 883 169	93 530	7 743 139	2 290 895	58 101 603	58 972 165		
*Produits constatés d'avance	3 767 924	1 020 157	931 020	1 039 863	387 928	3 106 249	1 159 658	93 530	6 079 535	404 834	49 134 316	51 435 385		
TOTAL PASSIF CONSOLIDE														

## Compte de résultat par entité

COMpte DE RESULTAT AU 31/12/2017	SIEGE / GROUPES DE PROVINCE ET ATELIERS SPECIALISES				ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE				ENSEMBLE TOTAL AU 31/12/2017	ENSEMBLE TOTAL AU 31/12/2016			
	Siège Province	ESAT Production ESCOLORE	ESAT Production O. WITKOWSKA	Entreprise Adaptée VILLETTE	C.D.T.D. NANTES	CFRP	IMPRO CHILLY MAZARIN	SAVS DV			Social Odette WITKOWSKA	ESAT-Foyer S.A.V.D.S. ESCOLORE	ENSEMBLE INTERCO
* Ventes de marchandises	2.531.520				110.095						48.348	2.531.520	2.700.803
* Production vendue	501.534	184.225	1.336.903	17.05.347	10.095							3.789.750	4.216.856
* Production stockée	1.156.990		10.374									10.374	9.686
* Produits activités annexes												1537.897	1829.586
* Prix de journée et dotation globale	3.154.612	2.906	800	46.588	16.679							12.819.350	11.955.408
* Subventions d'exploitation	2.925.490											3.377.678	3.485.058
* Dons	4.492.588											2.925.490	2.986.543
* Legs encaissés	146.519											4.492.588	3.693.331
* Reprise provisions pour risques et charges	179.325		561	30.949								149.315	280.861
* Reprise dépréciations et transfert de charges	988.721	578.264	1.007.288	5.086.678	56.745							334.620	324.535
* Autres produits	76.3.495	2.385.926	2.291.562	183.519								3.182.479	3.508.222
<b>Total Produits d'exploitation</b>	17.532.233											35.150.637	34.990.888
* Achats de marchandises	803.113	12.255	771.339	44.383	18.526							1.753.233	1.789.346
* Achats matières premières et autres approv.	36.010		6.891	236	308							2.369.105	2.433.570
* Variation de stock	2.520.336	12.255	7.78.230	4.4.14.7	18.834							2.904.7	3.170.203
<b>MARGE SUR MARCHANDISES ET MAT.</b>	13.585.633	753.140	15.77.696	2.247.415	164.685							3.105.7.346	30.660.685
* Autres achats et charges externes	4.743.817	39.072	144.433	8.794.70	30.611							8.230.881	8.525.582
* Taxes sur rémunérations	591.862		16.354	13.429	10.319							1.144.353	1.408.723
* Impôts, taxes et versements assimilés	181.956	1.333		13.569								2.79.677	269.662
* Rémunération du personnel	5.684.643	480.703	903.901	9.582.72	130.886							13.753.373	14.215.578
* Charges sociales	2.524.181	181.161	351.975	3.95.887	56.423							5.999.757	6.156.453
* Autres charges de personnel	95.512	3.113	19.634		4.504							352.250	599.201
* Dotations aux amortissements	1.165.458	61.683	59.986	22.147	2.867							2.332.389	2.567.466
* Dotations aux dépréciations	128.798			7.950	5.224							86.256	40.749
* Autres charges	552.065	500	27.914	61	5.909							189.208	12.550
<b>Total Charges d'exploitation hors achats et variation de stocks</b>	15.683.969	767.565	1.524.197	2.290.785	246.742							33.052.669	34.501.169
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	2.127.436	14.425	53.499	43.370	82.957							1.995.323	3.820.484
* Revenus du portefeuille	18.358											18.358	3.444
* Produits sur cessions portefeuille	500.014											500.014	512.029
* Autres intérêts et produits assimilés	12.797	2	113									16.097	17.779
* Reprise sur dépréciations financières	21.603											21.603	28.300
<b>Total Produits Financiers</b>	552.772	2	113									556.072	661.552
* Intérêts et charges assimilés	19.046		190									164.715	193.796
* Charges sur cessions de portefeuille	360											360	316
* Autres charges financières	586											1.452	168
* Dotation aux dépréciations financières	36.797											36.797	21.603
<b>Total Charges Financières</b>	56.789		190									203.324	215.883
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	495.983	2	77									352.748	4.45.669
<b>RESULTAT COURANT</b>	1.631.453	14.423	53.422	43.370	82.957							1.642.575	3.374.815
* Reprise sur provision et transfert de charges		6.136										123.409	51.753
* Quote-part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat	23.783	32.986	6.000									197.358	279.846
* Autres produits exceptionnels (1)	318.111	251		28.477	75.004							283.554	227.842
<b>Total Produits Exceptionnels</b>	55.594	3.973	6.000	28.477	75.004							574.321	1.059.441
* Dotation aux amortissements et aux provisions	275.082	4		290	3.662							113.502	369.788
* Autres charges exceptionnelles	275.082	4		290	3.662							399.484	562.891
<b>Total Charges Exceptionnelles</b>	219.488	3.976	6.000	28.187	71.342							174.837	496.551
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	30.968											38.630	359.326
* Report des ress.non utilisées sur exercices antérieurs	2.32.865											234.825	247.558
* Engagements à réaliser sur fonds dédiés	36.894											36.894	36.326
* Impôts sur les revenus du patrimoine													
<b>RESULTAT ECONOMIQUE</b>	2.089.742	24.946	59.422	15.183	10.715							1.700.827	2.802.822
Reprise de résultat													
Dépenses non opposables (dont prov. CP)													
<b>RESULTAT ADMINISTRATIF</b>	250											114.509	
(1) dont produits de cession d'éléments d'actifs cédés	559.907		1.007.269	4.285.15	5.000							9.960	129.719
(2) dont Aide aux postes													

# ANNEXE

## Sommaire de l'annexe

**Association VALENTIN HAUY**

**Exercice clos le 31/12/2017**

Comptes annuels agrégés

5, Rue Duroc

75007 PARIS

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 23/05/2018 par le Conseil d'Administration de l'Association.

<b>ANNEXE</b>	<b>12</b>
<i>Sommaire de l'annexe</i>	13
<i>I - Faits caractéristiques de l'exercice</i>	15
A- <i>Evènements significatifs de l'exercice :</i>	15
B- <i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	16
<i>II - Principe, règles et méthodes comptables</i>	17
A- <i>Principes généraux</i>	17
1. <i>Cadre légale de référence</i>	17
2. <i>Durée et période de l'exercice comptable.</i>	17
3. <i>Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat</i>	17
4. <i>Le régime fiscal de l'association en matière de TVA.</i>	18
B- <i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif</i>	19
1. <i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	19
2. <i>Immobilisations financières</i>	20
3. <i>Immobilisations grevées de droit</i>	20
4. <i>Stock et en-cours</i>	20
5. <i>Valorisation et dépréciation des créances</i>	20
6. <i>Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)</i>	20
7. <i>Autres : les legs</i>	20
C- <i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif</i>	21
1. <i>Fonds propres</i>	21
2. <i>Provisions pour risques et charges</i>	22
D- <i>Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat</i>	23
1. <i>Subventions de fonctionnement</i>	23
2. <i>Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs</i>	23
<i>III - Notes sur le bilan actif</i>	24
1. <i>Actif immobilisé</i>	24
2. <i>Etat des créances</i>	25
3. <i>Les valeurs mobilières de placement</i>	25
<i>IV - Notes sur le bilan passif</i>	26
1. <i>Les fonds Propres</i>	26
2. <i>Les provisions et dépréciations</i>	27
3. <i>Etat des dettes</i>	27
<i>V - Autres informations</i>	28
1. <i>Dons et fonds dédiés</i>	28
2. <i>Effectif des salariés et Rémunérations</i>	29
3. <i>Engagements donnés et reçus</i>	30
4. <i>Legs acceptés, autorisés et non encore encaissés</i>	31
5. <i>Gestion du bénévolat</i>	31
6. <i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	31

<i>VI - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public</i>	32
<i>Règles d'établissement du CER</i>	33
<i>NOTE I. Colonne 1 « Emplois de N »</i>	34
1. <i>Missions d'action sociale réalisées en France</i>	34
2. <i>Missions d'action sociale réalisées à l'Etranger</i>	34
3. <i>Missions d'action culturelle</i>	34
4. <i>Frais d'appel à la générosité publique</i>	35
5. <i>Frais de fonctionnement : administration générale</i>	35
6. <i>Frais de fonctionnement : gestion patrimoniale</i>	35
<i>Note II - Colonne 2 « ressources collectées sur N »</i>	35
1. <i>Dons et legs collectés</i>	35
2. <i>Autres fonds privés</i>	35
3. <i>Subventions et autres concours publics</i>	36
4. <i>Autres produits</i>	36
<i>Note III - Colonne 4 « Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N».</i>	36
<i>Note IV - Colonne 3 « Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N».</i>	36



## I - Faits caractéristiques de l'exercice

### A- Evènements significatifs de l'exercice :

#### SIEGE

- ✓ L'Association a perçu de la part de la fondation Valentin Haüy, une contribution de 2 416 K€ en 2017 dans le cadre du financement des projets portés par les services suivants :
  - Médiathèque : 450 K€
  - Service Social : 250 K€
  - Comité Paris Ile de France : 350 K€
  - Comité régionaux : 750 K€
  - Imprimerie Braille & transcription : 400 K€
  - Résidence Service : 216 K€

La Fondation a également versé une subvention d'un montant de 29 K€ exclusivement réservé au financement des actions menées par le Comité situé sur l'île de la Réunion.

La Fondation a versé une subvention de 50 K€ dédiée au projet EOLE2 porté par la médiathèque Valentin Haüy.

- ✓ L'Association Valentin Haüy, par le biais de son Président, a présenté en avril 2017 un plan de transformation concernant une partie de ses activités. Ce plan a comme objectif le retour à l'équilibre des comptes de l'association à un terme assez rapproché.

#### WITKOWSKA

- ✓ Le centre Odette Witkowska a signé avec ses financeurs publics un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2013/2017 pour un montant total de 5 814 K€ ; plan principalement dédié à la construction d'un bâtiment « Foyer de Vie ».

Entre le PPI et l'avancement réel des travaux, un décalage subsiste. Ainsi, il ressort, au 31 décembre 2017, un montant total d'investissement réalisé de 4 931 K€ pour un prévisionnel autorisé initialement de 5 814 K€.

L'exercice 2017 a été marqué par des investissements de 1 144 K€.

Ce retard crée alors un décalage dans la constatation des dotations aux amortissements et donc génère un excédent, sur les premières années, par rapport au budget.

L'établissement a signé avec les autorités de tutelles un nouveau PPI 2018/2022 sur la base de la continuité des travaux restant à effectuer et initialement prévus sur le précédent PPI permettant ainsi de s'assurer du financement de l'ensemble des travaux.

IMPRO – CHILLY MAZARIN

- ✓ Le bâtiment destiné à l'extension de l'externat a été mis en service le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le coût de la construction ressort à 709 363 € et est intégralement financé.

Ce projet est notamment financé par :

- l'octroi d'une provision pour renouvellement des immobilisations accordée par l'ARS en 2014 et 2015 pour un montant global de 557 600 € ;
- l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage non utilisée au 31 décembre 2016 pour un montant de 151 763 €.

CFRP

- ✓ Les dotations et produits de tarification ressortent à 4 473 108 € en 2017 soit une forte variation des produits au regard des exercices précédents.

Outre l'impact lié à l'absence de reprise de résultat excédentaire sur exercice précédent de 268 630 €, le CFRP a connu une remise à niveau des tarifs appliqués après négociation avec le financeur compte-tenu du sous-financement récurrent du tarif internat. Cette remise à niveau génère un produit complémentaire net de 440 155 €.

Le CFRP s'est également vu octroyé des crédits non reconductibles pour un montant de 146 585 € et destinés au financement de l'accessibilité.

## **B- Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

## II - Principe, règles et méthodes comptables

### A- Principes généraux

#### 1. *Cadre légal de référence*

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment :

- Le règlement n° 99-01, adopté le 16 février 1999 par le Comité de réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations,
- Le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;

et les règlements CRC suivants :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, notamment de l'avis 2007-05 du 4 mai 2007, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Il est également fait application de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2. *Durée et période de l'exercice comptable*

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

#### 3. *Méthode de présentation du bilan et du compte de résultat*

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services sous gestion contrôlée, ainsi que les établissements sous gestion propre dont ceux du Siège Social. Les prestations réciproques et les services rendus par le Siège n'apparaissent pas en charges et produits. Les comptes de liaison entre établissements sont neutralisés au bilan associatif.

Les résultats de l'Association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle de tiers financeurs figurent :

- Pour l'exercice : dans « Résultat sous contrôle de tiers financeurs »,
- Pour les exercices antérieurs : Résultat en instance d'affectation.

Pour les établissements sous contrôle de tiers financeurs, le compte administratif fait apparaître le résultat de l'exercice plus ou moins l'éventuelle reprise de N-2 selon les règles prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

#### ***4. Le régime fiscal de l'association en matière de TVA***

La TVA sur les achats de biens et services correspondant aux ventes de matériels et aux travaux d'imprimerie ne donne pas lieu à déduction au niveau du siège et dans les comités de province ; elle est donc incluse dans les charges dans les comptes de l'exercice 2017.

En revanche, les établissements sanitaires et sociaux suivants ont opté partiellement pour le régime de la TVA pour leur activité commerciale :

- Entreprise Adaptée LA VILLETTE,
- ESAT Odette WITKOWSKA,
- ESAT ESCOLORE.

## B- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan actif

### I. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### a) Evaluation des biens à leur entrée

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites en comptabilité pour leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires sur achats. Les frais accessoires comprennent également les honoraires versés pour l'acquisition des immobilisations ainsi que les taxes que l'association ne peut pas récupérer. Les coûts des emprunts sont exclus des coûts d'entrée des immobilisations.

Les immobilisations décomposables sont constituées exclusivement des biens immobiliers. Les autres immobilisations ne sont pas décomposées.

Les immeubles acquis après le 01/01/2005 sont évalués et amortis en tenant compte des composants lors de l'entrée de l'immeuble dans la comptabilité.

Les immeubles acquis avant le 01/01/2005 ont été évalués selon la méthode prospective d'après une table de décomposition largement admise dans le milieu associatif.

Les immobilisations encours sont constituées des acomptes versés, des travaux réalisés ainsi que des achats effectués sur des subventions perçues. Les immobilisations encours commencent à être amorties dès leur achèvement ou dès leur première utilisation.

#### b) Valeur actuelle des éléments et amortissements

Les méthodes d'évaluation d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10 sont appliquées à l'ensemble des immobilisations. L'Association applique la méthode dite « d'amortissement par composants ».

Les terrains n'ont pas été distingués des constructions.

Il n'a pas été constaté de valeur résiduelle sur les bâtiments.

Les amortissements des immobilisations ainsi que le cas échéant de leurs composants sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

• Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
• Constructions	30 à 50 ans
• Agencements des constructions	10 à 20 ans
• Matériel et mobilier	3 à 10 ans
• Matériel roulant	5 ans
• Matériel informatique	3 à 5 ans
• Matériel acquis sur la taxe d'apprentissage	5 à 10 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

Les gros travaux et aménagements réalisés dans les locaux de la rue Jacquier, locaux appartenant à l'association APAM sont amortis selon leur durée probable d'utilisation malgré le fait que la durée initiale du commodat consenti en 2012 par l'APAM soit de 10 ans. L'association AVH estime avec une forte probabilité que la durée de ce commodat sera allongée par rapport à sa durée initiale.

## **2. Immobilisations financières**

Elles sont évaluées à leur coût historique et comprennent essentiellement :

- des parts sociales souscrites à l'occasion d'emprunts et crédits-bails.

## **3. Immobilisations grevées de droit**

Un commodat a été signé le 08/12/2011 avec l'association APAM mettant à disposition de l'association à titre gracieux pour une durée de 10 ans, une partie de ses locaux situés au 3 rue Jacquier à Paris (14ème). Le montant total de l'avantage octroyé à l'association AVH s'élève à 600 K€ au 31/12/2017, soit une variation de 150 K€ par rapport à l'exercice 2016 correspondant à la valorisation annuelle du prêt.

## **4. Stock et en-cours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ». Une dépréciation des stocks est comptabilisée sur les articles du magasin lorsque la rotation des articles durant l'exercice est très faible ou nulle. La dépréciation est calculée de 100 % du montant si la rotation est inférieure à 10%, de 50% du montant si la rotation est comprise entre 10% et 20%.

## **5. Valorisation et dépréciation des créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **6. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement (VMP)**

Ce poste regroupe les placements à court et moyen terme (valeurs mobilières de placement, dépôts à terme, livrets d'épargne) et les comptes de dépôt.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. Lors des cessions, la valeur d'entrée de la fraction cédée est calculée selon la méthode « premier entré, premier sorti » (FIFO).

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **7. Autres : les legs**

Dans le respect des dispositions de l'arrêté du 8 avril 1999, les legs d'immeubles et de titres acceptés par l'association et autorisés par l'administration en 2017, mais non réalisés, ne sont pas comptabilisés ; ils font l'objet d'une mention dans l'Annexe indiquant leur détail et montant (note intitulée « Legs acceptés, autorisés et non encore encaissés » de la page 31).

Concernant les legs en cours de réalisation à la fin de l'exercice 2017, le compte 475 « legs en cours de réalisation » est crédité ou débité des montants encaissés ou décaissés au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la succession de ces biens, et le montant de l'engagement hors bilan correspondant est modifié sur la base des versements constatés.

Seuls les legs reçus au cours de l'exercice constitués de liquidités ainsi que les legs d'immeubles et de titres réalisés ont été comptabilisés en produits d'exploitation.

## C- Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan passif

### 1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent des fonds des établissements sous contrôle ACT et des fonds des établissements autofinancés.

- **Fonds associatifs sans droit de reprise :**

Inscription des libéralités ayant le caractère d'apport reçues depuis l'origine.

Ce poste comprend également des subventions d'investissements sur biens renouvelables. Ces subventions correspondent à des subventions allouées à des établissements pour financer des biens renouvelables par l'association. Elles ne font l'objet d'aucune reprise au niveau du compte de résultat et sont maintenues durablement en fonds propres.

- **Autres Réserves :**

Ce poste comprend :

- Les réserves immobilières,
- Les réserves de prévoyances,
- Les réserves de capitalisation,
- Le fonds central de solidarité,
- Les droits des propriétaires,
- Les autres réserves.

Ce poste est également composé des réserves spécifiquement applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux sous gestion contrôlée en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, à savoir :

- Les réserves « excédents affectés à l'investissement »,
- Les réserves de compensation,
- Les réserves de trésorerie,
- Les réserves « excédents affectés à la couverture du BFR »,
- Les réserves de plus-values nettes.

- **Report à nouveau :**

Il comprend :

- L'ensemble des reports à nouveau des établissements non conventionnés,
- Les dépenses refusées et/ou non opposables par l'ACT, c'est-à-dire les dépenses d'exercices antérieurs rejetées par l'autorité de tarification lors de l'examen des comptes administratifs,
- Les dépenses non opposables aux tiers financeurs : il s'agit d'un poste comprenant l'affectation des dépenses qui ne peuvent être autorisées par les tiers financeurs, telles que les provisions pour congés payés (compte 1162).

- **Résultat de l'exercice :**

Il correspond au résultat retraité avant reprise des résultats antérieurs. Les retraitements permettent d'obtenir un résultat conforme aux règles du plan comptable des associations.

- **Résultat en instance d'affectation :**

Il s'agit des résultats de l'exercice 2015 et 2016 des établissements sous contrôle ACT qui feront l'objet d'une reprise en 2017 et 2018.

La notion de résultat N-1 et N-2 sous contrôle ACT présenté dans les comptes annuels est dérogatoire aux principes appliqués dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

- **Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association :**

Les subventions d'investissements recevant une affectation particulière sont portées dans les réserves. Les autres subventions d'investissements sont comptabilisées directement au passif du bilan et sont reprises en compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens pour l'acquisition desquels elles ont été versées.

- **Les taxes d'apprentissage :**

La taxe d'apprentissage récoltée par les centres subit un traitement comptable différent en fonction de son utilisation.

- Lorsqu'elle subventionne l'acquisition d'immobilisations, les sommes récoltées sont inscrites au passif en subvention d'investissement. Cette subvention est reprise pour équilibrer les charges d'amortissement des biens subventionnés.
- Lorsque la taxe reçue sert à couvrir les charges des établissements liées à la formation, les sommes allouées sont inscrites en compte de résultat dans un compte de subventions versées.

Les sommes reçues dans le cadre de la taxe d'apprentissage et non utilisées à la date de clôture sont constatées en produits constatés d'avance.

- **Provisions réglementées :**

Ce poste comprend les provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations. Ces provisions sont constituées lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Ces provisions sont ensuite reprises au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés liés au nouvel investissement.

## **2. Provisions pour risques et charges**

Une provision pour indemnités de départ en retraite ainsi qu'une provision pour gratifications octroyées aux salariés sont comptabilisées. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées service prorata.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'association correspond à la somme des engagements individuels.

Le taux d'actualisation retenu est de 1,74 % au 31/12/2017.



## **D- Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat**

### **1. Subventions de fonctionnement**

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement 99.01 de l'Autorité des Normes Comptables.

La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatés d'avance », et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en « Provisions pour engagements fonds dédiés ».

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et l'association bénéficiaire.

### **2. Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs**

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme des réalisations des engagements, par le crédit du compte « Reprise d'engagements fonds dédiés »

### III - Notes sur le bilan actif

#### 1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

IMMOBILISATIONS	SOLDE 31/12/2016	Augmentations 2017	Diminutions 2017	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2017
<b>*Incorporelles</b>	-					
<i>Fonds commercial</i>	99 517	-	-	-	-	99 517
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	18 861	-	-	-	-	18 861
<i>Autres postes d'immo</i>	837 518	74 791	-	-	-	912 309
<b>*Corporelles</b>	-	-	-	-	-	-
<i>Terrain</i>	1 811 860	4 500	-	-	-	1 816 360
<i>Constructions et agencements</i>	52 795 913	2 244 341	142 897	318 037	-	55 215 394
<i>Installations techniques et générales</i>	5 384 916	51 372	13 477	-	-	5 422 810
<i>Aménagement divers</i>	3 765 236	110 070	-	10 245	-	3 885 551
<i>Matériels de transport</i>	490 932	170 830	121 354	-	-	540 408
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	1 973 797	48 069	-	-	-	2 021 866
<i>Mobilier</i>	1 881 371	76 599	5 737	-	-	1 952 233
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	279 660	32 036	-	-	-	311 696
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	369 485	184 068	7 200	-	328 282	218 071
<i>Avances et acomptes</i>	578 429	23 000	578 429	-	-	23 000
<i>Immobilisation grevée de droit</i>	750 000	-	150 000	-	-	600 000
-	-	-	-	-	-	-
<b>* Financières</b>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres participations</i>	4 116	3 942	-	-	-	8 058
<i>Autres titres immobilisés</i>	153	-	-	-	-	153
<i>Prêts et autres immo financières</i>	39 016	1 359	2 050	-	-	38 325
<b>TOTAL</b>	<b>71 080 780</b>	<b>3 024 977</b>	<b>1 021 145</b>	<b>328 282</b>	<b>328 282</b>	<b>73 084 612</b>

Les mouvements des amortissements sont les suivants :

AMORTISSEMENTS	SOLDE 31/12/2016	Augmentations 2017	Diminutions 2017	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2017
<b>*Incorporelles</b>						
<i>Frais d'établissement et frais d'études</i>	8 747	1 719	-	-	-	10 467
<i>Fonds commercial</i>	14 853	-	-	-	-	14 853
<i>Autres postes d'immo incorporelles</i>	686 702	92 621	-	-	-	779 324
-	-	-	-	-	-	-
<b>*Corporelles</b>						
<i>Terrain</i>	75 370	5 948	-	-	-	81 318
<i>Construction</i>	32 388 841	1 490 854	115 279	-	-	33 764 415
<i>Installations techniques et générales</i>	4 447 643	259 825	13 477	-	-	4 693 991
<i>Aménagement divers</i>	1 924 559	242 397	-	-	-	2 166 956
<i>Matériels de transport</i>	347 354	51 197	106 056	-	-	292 495
<i>Matériels de bureau et informatique</i>	1 819 785	80 358	-	-	-	1 900 142
<i>Mobilier</i>	1 672 296	74 442	5 737	-	-	1 741 000
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	231 687	32 952	-	-	7 150	257 489
<i>Immo corporelles en cours</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avances et acomptes</i>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>43 617 836 €</b>	<b>2 332 313 €</b>	<b>240 549 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 150 €</b>	<b>45 702 450 €</b>

## 2. Etat des créances

	CREANCES	TOTAL			
		MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Prêts	8 211	8 058	-	153
	Autres immobilisations financières	38 326	1 035	-	37 291
		-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	Redevables et comptes rattachés	4 152 061	4 152 061	-	-
	Fournisseurs débiteurs	4 938	4 938	-	-
	Personnel et comptes rattachés	24 778	24 778	-	-
	Etat et collectivités publiques	63 411	63 411	-	-
	Autres créances	670 171	654 170	16 001	-
	Charges constatées d'avance	216 470	204 409	12 061	-
	Écart de conversion actif	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>5 178 365 €</b>	<b>5 112 859 €</b>	<b>28 062 €</b>	<b>37 444 €</b>

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 429 934 €, dont :

Redevables et comptes rattachés :	950 757 €
Personnel et comptes rattachés :	8 152 €
Etat et collectivités publiques :	14 675 €
Autres Créances :	456 350 €

## 3. Les valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est réalisée lorsque le cours de bourse ou l'évaluation de la valeur des autres titres détenus à la clôture est inférieur à leur valorisation au bilan.

Au 31 décembre 2017, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 8 579 799 € brut.

L'association a déprécié des moins-values latentes pour un montant de 36 797 €.

Le montant des plus-value latente ressortent à 33 K€

### Comptes de régularisation actif :

Charges constatées d'avance 216 471 €

## IV - Notes sur le bilan passif

### 1. Les fonds Propres

FONDS PROPRES	TOTAL		
	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotation	152 450	152 450	-
<b>Fonds Associatifs</b>	<b>1 118 199</b>	<b>1 090 296</b>	27 903
Réserves Statuaires	-	-	
<b>Total Réserves Contractuelles</b>	<b>1 270 649</b>	<b>1 242 746</b>	<b>27 903</b>
Réserve Immobilière	22 143 562	23 296 525	-
Réserve de Prévoyances	19 089 000	19 089 000	-
Réserve de Capitalisation	764 592	691 750	72 842
Réserves d'investissements	297 034	270 449	
Réserves de Trésorerie	340 711	340 711	-
Réserves de compensation	489 483	765 839	
Fonds central de solidarité	740 273	744 803	-
Autres Réserves	1 253 287	1 253 287	-
Droits des propriétaires	600 000	750 000	-
<b>Total Autres Réserves</b>	<b>45 717 942</b>	<b>47 202 364</b>	<b>-</b>
Report à Nouveau dont :	-	-	-
- Activité encadrée	14 928 843	13 366 505	1 562 338
- Gestion libre	1 620 123	1 635 155	15 032
	13 308 720	11 731 350	1 577 370
	-	-	-
Résultat en instance d'affectation	400 485	493 605	93 120
	-	-	-
Résultat de l'exercice dont :	-	-	-
- Activité encadrée	1 700 826	2 802 822	1 101 996
- Gestion libre	330 445	135 277	465 722
	2 031 271	2 667 545	636 274
	-	-	-
Subvention d'investissement	1 118 100	1 251 927	133 827
	-	-	-
Provisions Règlementées	2 380 127	2 150 755	229 372
<b>TOTAL</b>	<b>33 456 664 €</b>	<b>35 184 860 €</b>	<b>-</b>
			<b>1 478 425 €</b>

## 2. Les provisions et dépréciations

PROVISIONS	SOLDE 31/12/2016	Augmentations 2017	Diminutions 2017	Reclassement +	Reclassement -	SOLDE 31/12/2017
*Provisions réglementées	2 150 754	257 125	75 439	47 688	-	2 380 128
*Provisions risques et charges	3 760 418	164 085	173 023	-	18 688	3 732 792
*Dépréciations	152 698	177 029	135 817	-	-	193 910
*Provisions pour fonds dédiés	779 681	234 825	38 630	-	13 598	962 278
<b>TOTAL</b>	<b>6 843 551 €</b>	<b>833 065 €</b>	<b>422 909 €</b>	<b>47 688 €</b>	<b>32 286 €</b>	<b>7 269 108 €</b>

Le poste « Provisions pour Risques et Charges » est composé principalement :

- Des provisions pour indemnités de fin de carrière pour un montant de 3 173 967 € ;  
(Soit pour le siège, le foyer résidentiel et les comités de provinces : 3 049 270 € et les établissements sous tutelles et ateliers autonomes : 124 697 €) ;
- Des provisions pour gratifications à octroyer pour 428 598 € ;
- Des litiges salariaux : 67 946 € ;
- Des autres provisions diverses : 62 285 €.

## 3. Etat des dettes

DETTES	TOTAL			
	MONTANT BRUT	A un an au Plus	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligatoires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des Etab de Crédit (1) (2)	5 491 897	751 691	2 056 165	2 684 041
Emprunts et dettes financières diverses	68 774	-	-	68 774
Avances et acomptes reçus clients	136 807	136 807	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 409 337	1 409 337	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 603 672	2 603 672	-	-
Autres dettes	564 205	564 205	-	-
Produits constatés d'avances	844 691	844 691	-	-
Ecart de conversion passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 119 383 €</b>	<b>6 310 403 €</b>	<b>2 056 165 €</b>	<b>2 752 815 €</b>

(1) dont souscription nouvel emprunt 107 653  
dont remboursement emprunt 896 187

(2) Dont Intérêts courus 3 187

Les charges à payer s'élèvent à	1 918 857 €	
Intérêts courus sur emprunts :		3 187 €
Dettes fournisseurs :		155 575 €
Dettes Fiscales et Sociales :		1 605 017 €
Autres Dettes :		155 077 €

### Comptes de régularisation passif :

Produits constatés d'avance : 844 691 € dont 725 165 € liés aux subventions « taxe d'apprentissage » reçues dans les établissements de formation et non encore utilisées à la clôture.

## V - Autres informations

### 1. Dons et fonds dédiés

LISTE DES RESSOURCES ET DES FONDS DEDIES				
Dons manuels et mécénats dédiés	Solde des fonds à engager au 01/01	Versements reçus au cours de l'année	Dépenses réalisées au cours de l'année	Solde des Fonds restant au 31/12
Dons dédiés au Centre Résidentiel 64 rue Petit - 75019 PARIS	36 860	25 924	29 584	33 200
Dons et mécénats dédiés à l'activité du Service du Matériel Spécialisé et à l'acquisition de matériel adapté	2 800	-	-	2 800
Financement contrats emplois avenir	-	-	-	-
Dons et mécénats dédiés à la mise à disposition de chiens guides	-	-	-	-
Dons dédiés au financement de la médiathèque	-	1 100	1 100	-
Mécénats dédiés à l'activité Audio-description et livres parlés	-	-	-	-
Dons récoltés et mécénats dédiés à la gestion et au financement des établissements spécialisés et des comités régionaux	50 563	337 724	258 950	129 337
Mécénats dédiés aux activités sportives	-	8 500	8 500	-
Dons et mécénats dédiés aux autres activités	-	-	-	-
<b>Total "Dons manuels et mécénats dédiés"</b>	<b>90 223</b>	<b>373 248</b>	<b>298 134</b>	<b>165 337</b>

Legs dédiés	Solde des fonds à engager au 01/01	Versements reçus au cours de l'année	Dépenses réalisées au cours de l'année	Solde des Fonds restant au 31/12
Legs dédiés à l'acquisition de matériel spécialisé	5 115	-	-	5 115
Legs dédiés à l'enseignement universitaire	67 888	-	-	67 888
Legs dédiés pour l'aide aux enfants aveugles et malvoyants	285 047	-	18 544	266 503
Legs dédiés au dressage de chiens guides	-	-	-	-
Legs dédiés aux autres activités	99 741	120 042	223	219 560
<b>Total "legs dédiés"</b>	<b>457 790</b>	<b>120 042</b>	<b>18 767</b>	<b>559 065</b>

Dons et subventions dédiés des comités et des établissements	Solde des fonds à engager au 01/01	Versements reçus au cours de l'année	Dépenses réalisées au cours de l'année	Solde des Fonds restant au 31/12
Dons dédiés des comités régionaux et locaux	167 267	52 494	30 473	189 288
Dons et subventions dédiés des établissements spécialisés	64 403	1 960	17 772	48 591
<b>Total "dons et subventions dédiés : comité et établissements"</b>	<b>231 670</b>	<b>54 454</b>	<b>48 245</b>	<b>237 879</b>

TOTAL DON, MECENATS, LEGS DEDIES, FONDS DEDIES ET REALISATIONS	779 683	547 744	365 146	962 281
--	---------	---------	---------	---------

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Provision engagements fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Reprise engagements fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

## 2. Effectif des salariés et Rémunérations

### Effectif total :

Les données relatives à l'effectif au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- L'Association emploie 446 salariés dont 103 sont handicapés (49 relevant du milieu ordinaire et 54 travaillant dans les 2 entreprises adaptées) :
  - 171 au Siège dont 31 sont handicapés (120 au Siège rue Duroc dont 22 sont handicapés ; 38 dans les Comités dont 9 sont handicapés ; 13 au Centre Résidentiel Paris 19ème),
  - 49 à l'ESAT Odette Witkowska dont 1 est handicapé,
  - 46 à l'ESAT d'Escolore dont 3 sont handicapés,
  - 41 à l'Entreprise Adaptée de La Villette dont 32 sont handicapés,
  - 23 à l'Entreprise Adaptée Frère Francis dont 22 sont handicapés,
  - 67 au CFRP dont 13 sont handicapés,
  - 49 à l'IMPRO de Chilly-Mazarin dont une personne handicapée.
  
- Les effectifs intègrent également 155 travailleurs handicapés relevant du code de l'action sociale et des familles :
  - 103 à l'ESAT Odette Witkowska
  - 52 à l'ESAT d'Escolore

Au total, le 31/12/2017, l'Association emploie et rémunère 601 personnes dont 258 sont travailleurs handicapés.

### Rémunérations :

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2017 à 272 751.51 €uros.

La rémunération des cinq plus hauts cadres dirigeants salariés, ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2017 à 424 443.33 €uros.

### 3. Engagements donnés et reçus

#### Engagements donnés :

##### APST :

L'association s'est portée caution solidaire avec la BNP Paribas au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) à concurrence d'une somme maximum de 30 000 €uros. Cet engagement permet d'assurer la tenue des obligations de l'APST en vertu de la garantie financière prévue par le Livre II du Code du Tourisme.

#### Engagements reçus :

##### APAM sous l'égide de la fondation Valentin Haüy :

Un commodat avait été signé le 08/12/2011 entre l'APAM et l'association Valentin Haüy pour la mise à disposition à titre gracieux et pour une durée de 10 ans (renouvelable à terme année après année par tacite reconduction), d'une partie de ses locaux situés au 3 rue Jacquier à Paris 14ème.

Cet engagement a été repris lors de la dévolution de l'APAM dans la fondation APAM, sous l'égide de la Fondation Valentin Haüy.

#### Garanties hypothécaires :

Dans le but de garantir deux emprunts souscrits en 2013 auprès de la Banque Postale pour un montant total de 4 050 000 €uros afin d'assurer le financement des investissements prévus par le centre Odette Witkowska, l'Association a fait promesse au département du Rhône, garant des engagements de l'Association auprès de la Banque Postale, de lui consentir à sa demande une hypothèque sur les biens immobiliers constituant le centre Odette Witkowska à Ste-Foy-Lès-Lyon. L'hypothèque sur les biens immobiliers a été consentie à hauteur des montants garantis.

#### Nantissements :

NEANT



#### 4. Legs acceptés, autorisés et non encore encaissés

Le montant des legs acceptés, autorisés et non encore encaissés ressortent à 8 645 107 € et se définissent comme suit :

- En valeur mobilières et liquidités 2 530 405 €
- Immobiliers et terrains : 6 114 702 €

#### 5. Gestion du bénévolat

En 2017, il a été réalisé une collecte auprès des responsables du Siège, du centre Résidentiel et des comités de provinces afin de pouvoir quantifier l'apport des bénévoles à notre association. Le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

##### AVH bénévolat 2017

	2017	2016	Evol nb	Evol %
<b>Nombre de bénévoles</b>				
Comités	3 052	2 985	67	2,24%
Siège	343	377	- 34	-9,02%
Centre résidentiel	13	13	-	0,00%
SAVS-DV	-	4	- 4	-100,00%
<b>Total bénévoles</b>	<b>3 408</b>	<b>3 379</b>	<b>33</b>	<b>0,98%</b>
<b>Nombre d'heures</b>				
Comités	313 595	311 085	2 510	0,81%
Siège	57 637	63 351	- 5 714	-9,02%
Centre résidentiel	1 200	1 200	-	0,00%
SAVS-DV	0	200	- 200	-100,00%
<b>Total heures</b>	<b>372 432</b>	<b>375 636</b>	<b>- 3 204</b>	<b>-0,85%</b>

Le total est de 266,02 Equivalent Temps Plein valorisé à 14 152 400 €uros.

#### Contribution volontaire en nature :

En 2017, l'association a également fait appel à du personnel détaché par des entreprises et a bénéficié gracieusement auprès d'entreprises de prestations de services dans le cadre de mécénats de compétence.

La valorisation annuelle de ceux-ci se monte à 1 854 181 €.

Les valorisations des contributions en nature hors bénévolat sont indiquées par nos mécènes sur la base des rémunérations versées pour les personnels détachés et sur la base du coût de production pour prestations de services offertes par nos mécènes. En ce qui concerne la valorisation du travail accompli par nos 3408 bénévoles, le taux horaire retenu est celui du salaire moyen chargé de nos salariés du périmètre Siège-Comités-Centre Résidentiel (diminué des salaires versés aux responsables de services ou d'établissements)

#### 6. Honoraires des commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2017, les honoraires comptabilisés en charge dans les comptes de l'Association concernant la mission d'audit légal 2017 s'élèvent à 57 329 €, taxes comprises.

## VI - Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

en milliers d'euros	Année	2017	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat du public utilisés sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat
	(- 1 -)	(- 2 -)	(- 4 -)
	(- 3 -)		
<b>I. MISSIONS SOCIALES</b>			
I.1. Missions d'action sociale réalisées en France			
Actions sociales réalisées directement			
A - Centre Résidentiel	1 449		2 522
B - Etablissements sociaux et médico-sociaux	13 501		403
C - Ateliers autonomes	5 684		4 372
D - Comités Valentin Haüy	3 763		120
E - Siège	3 654		0
F - Actions de sensibilisation	881		0
I.2. Missions sociales Etranger	73		2 480
I.3. Missions d'action culturelle			
A - Accès à la lecture	2 455		15 855
B - Accès au cinéma et à la télévision	274		
C - Accès aux technologies de l'information	199		
<b>II. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 900		8 540
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0		1 018
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0		727
<b>III. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			
3.1. Administration Générale	3 319		244
3.2. Gestion Patrimoniale, (y compris Impôt Société et D'opérations sur portefeuille)	211		
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>37 364</b>		<b>39</b>
<b>IV. DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			
	422		-176
<b>III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>			
	235		1 701
<b>IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
	38 020		38 020
<b>V. TOTAL GENERAL</b>			
	7 241		7 241
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			
VIII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice			
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Missions Sociales	14 505		14 153
Frais de recherche de fonds	364		43
Frais de fonctionnement et autres charges	1 138		1 811
<b>Total</b>	<b>16 007</b>		<b>16 007</b>

L'établissement du Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) est établi conformément aux exigences posées par le règlement comptable CRC 2008-12.

Les colonnes 1 et 2 retracent l'ensemble des emplois et des ressources de l'Association en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat. Les colonnes 3 et 4 présentent les emplois financés par les ressources issues de la générosité du public et le détail de ces mêmes ressources.

Le Conseil d'administration du 23/05/2018 arrêtant les comptes 2017 de l'Association, a validé les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement du CER décrites ci-après.

L'Association, conformément à sa vocation, réalise directement ses missions d'actions sociales et culturelles. Les sommes versées à d'autres organismes pour la réalisation de ces missions peuvent être qualifiées de négligeables.

L'Association a bénéficié de la part de la Fondation Valentin Haüy en 2017 d'une contribution servant au financement de ses projets à hauteur de 2 416 K€. Cette contribution a permis de couvrir partiellement les charges d'exploitation de la médiathèque, du centre résidentiel, du service social du Siège, de l'imprimerie Braille, du comité Valentin Haüy de Paris-Ile-De-France et des comités Valentin Haüy de province.

### Règles d'établissement du CER

Pour l'établissement du CER 2017 les éléments ci-dessous ont été pris en compte :

- Le Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice est nul du fait de leur consommation en totalité sur l'exercice précédent ;
- Les frais généraux du Siège n'ont pas été répartis de façon analytique à l'ensemble des actions menées par l'Association ; ils figurent de façon globale dans les frais d'administration générale ;
- Les charges incombant à la gestion patrimoniale ont été distinguées des autres frais de fonctionnement pour plus de lisibilité ;
- Les frais de fonctionnement des établissements gérés par l'Association et ceux indispensables engagés par les comités Valentin Haüy sont directement comptabilisés dans les missions d'actions sociales ;
- Les principes d'affectation des dons et des legs non affectés sont indiqués en NOTE IV ;
- Les produits financiers et les produits issus de la gestion du patrimoine immobilier figurent dans les autres produits et sont exclus des produits issus de la générosité du public ;
- L'activité de sensibilisation du public au handicap visuel qui comporte la partie communication institutionnelle, la communication spécifique aux services et pour moitié la communication de notoriété, fait partie intégrante des missions sociales de l'Association. L'autre moitié étant imputée aux frais d'appel à la générosité du public ;
- Concernant l'utilisation des contributions volontaires : les ressources non financières issues du bénévolat, du mécénat de compétences sont utilisées conformément aux missions qui leur sont confiées et/ou affectées. (La méthode de valorisation des contributions volontaires a été précisée dans l'annexe des comptes au IV).

Le CER ainsi que les notes explicatives ci-après, sont chiffrés en milliers d'euros (K€).

## **NOTE I. Colonne 1 « Emplois de N »**

Les emplois liés aux missions d'action sociale et aux missions d'action culturelle sont constitués des dépenses opérationnelles et des dépenses directes de fonctionnement affectables à ces missions grâce à la tenue d'une comptabilité analytique précise par service au Siège et dans les établissements médico-sociaux.

### **1. Missions d'action sociale réalisées en France**

Le montant total des charges incombant à l'action sociale réalisée en France par l'Association se monte à 28 932 K€.

Cette partie regroupe les charges d'exploitation des services ou établissements suivants :

- Le Centre Résidentiel situé dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;
- Les 5 établissements sociaux et médico-sociaux financés en très grande partie par les autorités administratives de contrôle et de tutelle (Conseils Départementaux et/ou Agences Régionales de Santé) ;
- Les 4 établissements sociaux et médico-sociaux administrés en gestion libre ;
- Les 65 comités Valentin Haüy situés à Paris et en Province ainsi que leurs 40 correspondances locales ;
- Les activités sociales réalisées au Siège :
  - Le service du Matériel Spécialisé (vente de produits dédiés au handicap visuel),
  - Le service Social,
  - Les séjours de vacances adaptés,
  - L'enseignement Braille, l'informatique adaptée,
  - Les commissions « accessibilité »,
  - Les manifestations sportives adaptées,
  - Les actions de formation à la prise en charge du handicap visuel,
- Les actions de sensibilisation à nos activités et au handicap visuel.

### **2. Missions d'action sociale réalisées à l'Etranger**

Pour 73K€, ces missions ont deux objectifs : aider des organisations dédiées aux personnes présentant un handicap visuel dans des pays d'Afrique subsaharienne ; établir des partenariats transnationaux avec d'autres organismes similaires à l'Association.

### **3. Missions d'action culturelle**

Le montant total des charges incombant à l'action culturelle réalisée par l'Association s'élève à 2 928 K€.

Elles se répartissent entre trois pôles d'activités réalisées directement par le Siège :

- L'accès aux personnes « empêchées de lire » à la lecture. Ce poste regroupe les services de la médiathèque, de la production de livres, de journaux et de partitions musicales en braille et les services de la production de livres parlés en voix humaines et en voix de synthèse ;
- L'accès des personnes présentant un handicap visuel, au cinéma et à la télévision via le service d'audio-description ;
- L'accès des personnes présentant un handicap visuel, aux technologies de l'information via notre Centre d'Évaluation et de Recherche sur les Technologies pour les Aveugles et les Malvoyants (CERTAM).

#### **4. Frais d'appel à la générosité publique**

Ils se montent à 1 900 K€ et regroupent les frais de collecte, de recherche active et de traitement des dons et des legs.

#### **5. Frais de fonctionnement : administration générale**

Ils s'élèvent à 3 319 K€. Ils incluent une part de frais généraux normalement imputables aux missions sociales, faute de réallocation/partage des frais généraux du Siège aux centres d'activités concernés sous forme de participations divisionnaires aux frais généraux du Siège. Ces frais de fonctionnement comprennent les dépenses opérationnelles indirectes comme la comptabilité, le contrôle interne, les ressources humaines, la logistique, les frais informatiques, administratifs et de coordination des comités et des établissements qui ne sont pas affectés directement à des missions sociales.

#### **6. Frais de fonctionnement : gestion patrimoniale**

Pour 211 K€ ces frais ne comprennent plus que certains frais de gestion des titres, des charges d'impôt ainsi qu'une dépréciation de la valeur des titres du portefeuille pour 37 K€.

### **Note II - Colonne 2 « ressources collectées sur N »**

#### **1. Dons et legs collectés**

Fruits de l'action conjointe de collecte menée par le Siège et les comités Valentin Haüy, les dons et les legs perçus au cours de l'exercice s'élèvent à 7 417 K€. Les dons et legs non affectés se sont montés à 6 894 K€ et ceux affectés à des activités spécifiques à 523 K€ (au sein des établissements, du Centre Résidentiel, de la médiathèque...).

#### **2. Autres fonds privés**

Les fonds reçus d'organismes privés se sont montés à 2 480 K€ et englobent les contributions versées par la Fondation Valentin Haüy pour 2 445 K€ et du mécénat d'entreprises privées pour 35 K€.

### **3. Subventions et autres concours publics**

Pour un montant total de 15 855 K€, ils englobent les produits de la tarification (prix de journées) et les dotations globales versés à nos établissements sous tutelle par les Conseils Départementaux, l'Agence Régionale de Santé et les Caisses d'assurance maladie, ainsi que diverses subventions régionales, départementales et locales. Ils englobent également l'aide aux postes versée pour l'emploi de personnel présentant un handicap dans nos entreprises adaptées, nos ESAT et nos autres établissements.

### **4. Autres produits**

Les autres produits s'élèvent à 10 283 K€ et comprennent les produits de l'ensemble des services payants du Siège tel que le Service du Matériel spécialisé, l'audio-vision, l'imprimerie, ... ainsi que la facturation directe des ventes et des prestations des établissements, des comités, du Centre Résidentiel.

Cette rubrique distingue également les produits issus de la gestion patrimoniale financière et immobilière.

### **Note III - Colonne 4 « Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N »**

Cette colonne reprend la totalité des ressources collectées auprès du public.

### **Note IV - Colonne 3 « Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N »**

L'affectation des ressources de l'exercice aux emplois se fait de la façon suivante :

- Les produits des établissements gérés de façon autonome ou placés sous tutelles administratives sont affectés directement aux emplois des établissements concernés. Les déficits constatés sont financés par les réserves comptabilisées dans les établissements déficitaires ou à défaut par les réserves du Siège.
- Les produits payants des services du Siège, des comités Valentin Haüy et du Centre Résidentiel viennent en premier lieu compenser les charges correspondantes.
- La contribution versée par la Fondation Valentin Haüy est directement affectée aux services suivant la répartition convenue (indiquée plus haut).
- Les dons et legs affectés viennent ensuite compenser les déficits résiduels des services conformément à la volonté des donateurs et testateurs. Cette rubrique comporte également des legs et des dons affectés aux établissements sous tutelles administratives ou gérés librement par l'Association. Ces libéralités, à hauteur de 1.5 % du total des emplois de ces établissements, viennent financer les charges nécessaires à leur bon fonctionnement.
- Les dons et legs non affectés viennent en premier lieu compenser en totalité les charges liées à la collecte.

- Les frais de fonctionnement du Siège sont pris en charge à concurrence de 33% de leur montant par les produits non dédiés issus de la collecte. Ces frais sont en effet engagés par l'Association afin d'assurer la gestion des charges et des produits couverts et non couverts par la générosité publique (dont la gestion du bénévolat), ainsi que pour le contrôle et l'administration des établissements autonomes gérés.
- **Les produits subsistants de la collecte sont répartis proportionnellement aux déficits résiduels des services. En 2017, ces produits couvrent 86% de ces déficits.**
- Enfin, le solde des déficits des services est financé par les autres produits (résultats financiers et résultats immobiliers non affectés) et par ponction sur les fonds propres associatifs.